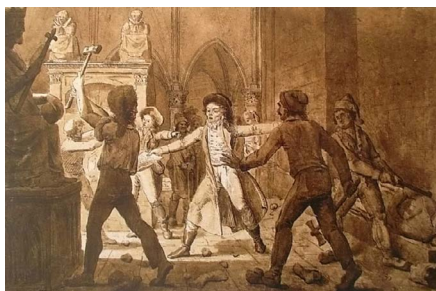


L'INVENTION DU PATRIMOINE

1

UNE NOUVELLE CONSCIENCE PATRIMONIALE SOUS LA RÉVOLUTION



Pierre-Joseph LAFONTAINE, *Alexandre Lenoir s'opposant à la destruction du tombeau de Louis XII et Anne de Bretagne à Saint-Denis*, 1793, plume, encre de Chine, lavis, bistre, rehauts de gouache, Paris, musée Carnavalet.

1790, c'est le moment fondateur des politiques du patrimoine avec l'institution de la Commission des monuments. La Révolution pose le principe de propriété collective des biens patrimoniaux. Les prémices de la notion de monument historique se dessinent.

A. Prendre conscience de la valeur symbolique du passé

En 1790, l'Assemblée Constituante crée la Commission des Monuments, chargée d'élaborer les premières instructions concernant l'inventaire et la conservation des oeuvres d'art. Au moment de la Révolution, la confiscation des biens du clergé en novembre 1789 puis des biens des nobles émigrés et de la royauté à partir de 1792 confère à la nouvelle nation la responsabilité d'assurer la conservation et la transmission aux générations futures des monuments et des oeuvres devenus propriétés publiques.

B. Enrayer le vandalisme

Dès 1794, l'abbé Grégoire, membre de la Convention, s'élève contre les effets destructeurs de ces actes qu'il nomme « vandalisme », et défend l'existence d'un patrimoine collectif auquel s'attache la mémoire et l'identité nationale. Les monuments qui forment l'héritage de l'Ancien Régime sont l'objet d'aversion violente. Elles expriment le rejet de la royauté, de l'alliance du trône et de l'autel, de la religion catholique, ou celui du pouvoir des nobles.

1. L'exhumation des dépouilles des Bourbons et les démolitions de pierres tombales de la nécropole royale de Saint-Denis

Le tableau d'Hubert Robert, exécuté en 1793, illustre bien l'acharnement des patriotes. Des équipes d'ouvriers sortent les cercueils de la crypte à l'aide de longues échelles. Ce tableau montre la crypte de la basilique de Saint-Denis, éventrée pour ouvrir l'accès aux tombeaux royaux. Au-dessus de cette galerie souterraine éventrée, éclairée par une lumière zénithale, s'élèvent les murs gothiques de l'abbaye de Saint-Denis. Si le peintre rend compte des actes profanatoires auxquels se sont livrés les révolutionnaires, son attitude vis-à-vis du vandalisme n'en est pas moins ambiguë, puisqu'il estompe le caractère sacrilège de la scène. Tout semble indiquer que le sujet du tableau lui a servi de support pour développer une méditation poétique sur le thème des ruines, qui annonce la sensibilité romantique du XIX^e siècle. Le décor compte davantage, c'est lui le vrai sujet du tableau.

Le peintre et écrivain Alexandre Lenoir est représenté au milieu d'un groupe de sans-culottes aux gestes agressifs, protégeant de la destruction le tombeau de Louis XII et Anne de Bretagne à la basilique Saint-Denis.

2. Le mouvement iconoclaste à la cathédrale Notre-Dame de Paris

Le lien étroit du monument avec le pouvoir religieux et monarchique aboutit à la destruction de la fameuse galerie des Rois (1220-1230) de la façade occidentale, en raison d'une assimilation précoce entre ces 28 statues représentant les rois de Juda et la généalogie des rois de France. Les têtes de ces statues sont décapitées en 1793 et les fragments vendus comme pierre à bâtir. En 1977, 21 de ces têtes sont redécouvertes et aujourd'hui conservées au musée national du Moyen Âge.



Hubert ROBERT, *La violation des caveaux des rois dans la basilique Saint-Denis en octobre 1793*, 1793, huile sur toile, Musée Carnavalet, Paris.



Tête de roi de Juda, Notre-Dame de Paris, galerie des Rois, Paris, vers 1220, calcaire 62 x 33 x 46 cm, musée de Cluny, Paris.



Charles-Marie BOUTON, *Vue de la salle du XIVe siècle au musée des Monuments français*, 1817, musée de Bourg-en-Bresse, Bourg-en-Bresse.

C. Penser le musée comme temple de la mémoire nationale

1. Un musée des saisies révolutionnaires et réserve-refuge

Après l'ouverture du **musée du Louvre**, tout premier musée national créé en France en **1791**, **Alexandre Lenoir** décide deux ans après de créer le **musée des Monuments français**. Il transforme le **couvent des Petits-Augustins** en un musée historique et chronologique où l'on retrouve les âges de la sculpture française.

2. Une conception muséographique innovante à vocation pédagogique

Alexandre Lenoir dispose les œuvres suivant un classement chronologique, de manière à esquisser une histoire raisonnée de la sculpture à travers les siècles et à dégager des principes scientifiques. Ce musée éphémère - il ferme en **1816** - à l'ambiance très théâtrale, joue un rôle déterminant dans la redécouverte de l'histoire de l'Ancien Régime. L'atmosphère gothique de ce lieu fréquenté par les artistes et les écrivains contribue à l'émergence de la sensibilité romantique. Il sert de modèle pour la création en **1879** du **musée des Sculptures comparées** au **Trocadéro**, voulu par **Eugène Viollet-le-Duc**.

Conclusion : ce vandalisme suscite par contrecoup une prise de conscience, celle du patrimoine, d'une mémoire commune à sauvegarder, à l'origine de la création des premiers musées. C'est la naissance de la notion de monument, « monument » vient du latin *monumentum*, dérivé du verbe *moneo* (se remémorer). La notion de monument historique concerne, au moment de la Révolution, tout ce qui fait et doit faire mémoire.

2 LA MISE EN PLACE D'UNE VÉRITABLE ADMINISTRATION SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

La Monarchie de Juillet (1830-1848) fait de la politique publique des monuments la pièce centrale du rapport nouveau qu'elle souhaite fonder entre les Français et leur histoire. Les fondements d'une politique publique de conservation du patrimoine se mettent en place. Le pouvoir décide de remettre en valeur certains monuments qui rappellent la grandeur de l'Ancien Régime, comme le Louvre, le château de Versailles ou la basilique de Saint-Denis. Le 21 octobre 1830, un poste d'inspecteur général des monuments historiques est créé, à l'instigation du ministre de l'Intérieur François Guizot.

A. L'institutionnalisation de la protection des monuments

Sous l'impulsion de l'historien **François Guizot**, alors **ministre de l'Intérieur**, **Louis-Philippe I^{er}**, qui cherche à légitimer son pouvoir, pose les fondements d'une politique publique de conservation du patrimoine. L'historien **François Guizot** se préoccupe d'enraciner le nouveau régime dans la continuité de l'histoire nationale. À ses yeux, l'histoire peut être un puissant agent de cohésion sociale, et alimenter un besoin de fierté collective, en montrant que la France vient de très loin ; ainsi s'exprime-t-il en 1828 « *c'est un désordre grave et un grand affaiblissement chez une nation que l'oubli et le dédain du passé.* »

1. Une véritable administration du patrimoine se met en place

_ La création d'un **poste d'inspecteur général des monuments historiques** est créée en **1830** (IGMH) : occupée par **Ludovic Vitet** puis par **Prosper Mérimée** en **1834**. L'IGMH a alors pour fonction de repérer et de « *s'assurer sur les lieux de l'importance historique ou du mérite d'art des monuments* », et d'œuvrer à leur préservation notamment en sensibilisant les autorités locales et les propriétaires. La doctrine est celle de la restauration associant enquête archéologique et recréation architecturale.

_ L'organisation du **service des Monuments historiques** en **1835** (SMH)

_ La création d'une **commission des Monuments historiques** en **1837** (CMH) : la commission propose un système de classement. La première « *liste des monuments pour lesquels des secours ont été demandés* » est publiée en **1840**, des édifices issus majoritairement de l'Antiquité gallo-romaine, du Moyen Âge et de la Renaissance. Si la transmission du patrimoine de l'Antiquité s'intègre naturellement au sein d'une identité révolutionnaire qui se réclame de la démocratie athénienne, les monuments des « *siècles obscurs* » du Moyen Âge posent davantage de problèmes. Seules quelques initiatives isolées attribuaient aux monuments de cette période une valeur historique et artistique. Ce travail de sélection aboutit en **1840** à une première liste de **1090** « *monuments historiques* ». Cette liste est révisée et enrichie en **1842**, **1848**, **1862** et **1875**. La II^e République, le Second Empire, puis la III^e République confirment le



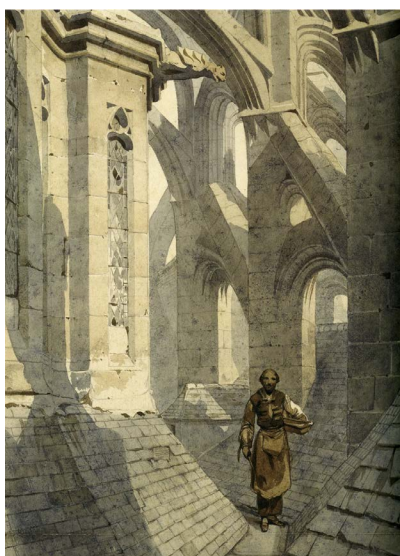
Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Escarpement du Mont Saint-Michel*, 1836, aquarelle, 29 x 42 cm, MPP, Charenton-le-Pont.



Escalier des cachots, dessin à la plume et lavis à l'encre de Chine, 1842, BnF, Paris.



Victor HUGO, *Le Mont Saint-Michel*, dessin au pinceau, encre brune, dessin à la plume, 68 x 59 cm, maison Victor Hugo, Paris.



Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Ouvrier marchant sous les arcs-boutants du chevet de l'abbatiale du Mont Saint-Michel*, 1835, MPP, Charenton-le-Pont.

service des monuments historiques dans ses missions : dès le milieu du XIX^e siècle la conservation des monuments d'art et d'histoire fait l'objet d'un large consensus.

2. Convaincre : obligations de l'État, régime de protection du patrimoine et discours

Le fait qu'un édifice soit protégé n'entraîne aucune obligation pour le propriétaire, pas plus qu'il n'oblige l'État à subventionner sa restauration. Les propriétaires privés et les municipalités s'opposent ainsi fréquemment aux mesures de classement, considérées comme une contrainte et une ingérence de l'État. **Prosper Mérimée** va consacrer une énergie remarquable à ses déplacements, à des visites et à ses contacts avec les édiles ou le clergé «le métier d'un inspecteur des monuments historiques c'esr d'être *vox clamans in deserto*». Les relevés d'architecture de **Viollet-le-Duc** visent à convaincre ces édiles ou le clergé, ils parlent de manière immédiate. Le dessin d'architecture a toute son importance : il est discours, sa grande qualité, la précision, le grand format visent à convaincre la commission, toucher le public et les décideurs pour trouver des financements. En véritable professionnel de l'image, **Viollet-le-Duc** réussit à acquérir une connaissance intime des édifices et de leur état de délabrement, il l'utilise comme moyen de support pour donner à voir un édifice par anticipation - la ruine prochaine - ou sa restauration à venir ...

B. Le désintérêt, l'ignorance ou la cupidité

Le désintérêt pur et simple à l'égard des monuments s'avère aussi destructeur que la violence car ils conduisent à les dénaturer, à les amputer ou à utiliser leurs matériaux pour construire du neuf. Deux ans après son entrée en fonction, **Prosper Mérimée** a identifié les deux sources du danger « *les réparateurs sont peut être aussi dangereux que les destructeurs* » : à **Avignon**, le **Palais des Papes** sert de casernes, le génie militaire a causé des dommages irréparables aux **Jacobins de Toulouse** «*nos officiers s'entendent beaucoup mieux à renverser des forteresses qu'à conserver des monuments*». Le clergé est lui aussi objet d'innombrables attaques «*quand donc les curés comprendront qu'il est de l'intérêt de la religion de conserver à ses temples leur caractère antique, si grave, si imposant, si chrétien ?*». À **Clermont**, il s'emporte contre ce «*scélérat de curé qui a fait repeindre les voûtes de la crypte de Notre-Dame-du Port*».

C. Le patrimoine, une affaire nationale

L'intérêt pour le patrimoine, la reconnaissance des richesses architecturales françaises est la conjonction d'une approche romantique et scientifique. Les monuments anciens forment un héritage collectif du genre humain. **Victor Hugo** contribue à diffuser l'idée d'une propriété non pas individuelle, mais collective de tout bien patrimonial, en affirmant dans un pamphlet qu'« *il y a deux choses dans un édifice, son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire ; sa beauté à tout le monde. C'est donc dépasser son droit que de le détruire* » (« *Guerre aux démolisseurs* », 1825). L'écrivain s'en prend de nouveau en 1832 "aux iconoclastes d'écoles" dans la préface de sa deuxième édition de **Notre-Dame de Paris**. La clairvoyance de **Victor Hugo** réside dans sa capacité à appréhender la ville comme un objet historique. Dans *Notre-Dame de Paris*, il écrit : « *Ce n'était pas alors seulement une belle ville ; c'était une ville homogène, un produit architectural et historique du Moyen Âge, une chronique de pierre.* »

ACTIVITÉ 1

Synthétiser une conférence de l'historienne de l'art Fabienne Chevallier, *L'invention du patrimoine après la Révolution*, Fabienne Chevallier en répondant aux questions ci-dessous. À partir de 43 mn.

Document support : [conférence mise en ligne sur](#) la chaîne youtube de la Cité de l'architecture et du patrimoine.

La politique publique des monuments sous la monarchie de Juillet :

- _ qualifier le contexte politique
- _ quels sont les actes fondateurs posés par le régime ?
- _ quelles sont les urgences ?

Conclusion : La naissance des monuments historiques est un aboutissement d'un processus qui trouve ses origines dans le sillage de la Révolution. Le patrimoine est considéré comme une richesse nationale et qui, à ce titre, mérite d'être conservé. La Nation a désormais la responsabilité de choisir ce qui mérite d'être transmis aux générations futures. Le régime de la Restauration à partir de 1815 a le souci de refonder une identité collective par une politique patrimoniale nationale. Le Moyen Âge apparaît comme un élément central du roman national, à une période où la Nation se crée.

La fiche est une synthèse de l'ouvrage de Dominique Poulot, *Musée, Nation, Patrimoine*, 1997, Gallimard.